



Droit d'un parent étranger sur un enfant français

Par **Fry29**, le **02/01/2010** à **03:31**

Bonjour,

Je suis nouvelle sur le forum et je ne sais pas comment ça se passe. J'espère être au bon endroit. Je suis étrangère et j'ai eu un enfant avec un français. L'enfant (-2 ans) a été reconnu par son père et porte son nom et est de nationalité française. Nous vivons ensemble.

Depuis quelques temps, je me pose beaucoup de questions :

- Quels sont mes droits sur notre enfant, si j'en ai?

- Car sur le livret de famille, à la page Mère je n'apparaît pas. Je suis inscrite à la page suivante dans le cadre réservé aux mentions.

Et dès que je veux faire un papier pour l'enfant, il demande à ce que ce soit le père qui fasse la demande. Côté administratif, je n'ai pas droit à grand chose.

- A quoi, ai je droit?

Et dans le cas d'une séparation (ce qui n'est pas le cas) comment ça se passe?

- Il aura l'enfant d'office?

J'ai vraiment besoin d'aide.

Merci d'avance.

Cdlt

Par **jeetendra**, le **02/01/2010** à **12:41**

[fluo]Centre d'Information Des Femmes et de la Famille d'Orléans:Pithiviers[/fluo]

5 rue des Roses

45000 Orléans

02 38 77 02 33

[fluo]Ordre Des Avocats[/fluo]

84 Rue du Général Leclerc, 45200 Montargis

09 77 85 99 53

Bonjour, prenez contact avec l'Association cidff, l'Ordre des Avocats, ils tiennent des consultations juridiques et vous renseigneront efficacement sur vos droits de mère de famille, bonne année 2010 à vous.

Par **Fry29**, le **02/01/2010** à **19:58**

Merci beaucoup !!!!

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2010 !!!

Merci merci merci

Par **malcom100**, le **03/01/2010** à **12:44**

Bonjour à Tous et surtout bonne année 2010

je suis parent d un enfant francais , mais le soucis est que suite a une discussion acharnée il ya deux ans avec la mère elle m as déclaré " et si c'était pas toi le père naturel ?"

je suis le pere de l enfant sur l'acte de naissance et sur le certificat de nationalité française

Suite à cela j ai fait une demande d autorité parental au tribunal de Bordeaux

elle as répliquée demandant une autorisation de Test ADN que j ai fait il ya pratiquement un an

Mais le comble est que jusqu a present j ai pas encore obtenu le resultat du test ce qui me bloque administrativement .

Je me permets de vous demander les différents recours dont je dispose pour faire valoir mes droits

Cordialement

Malcom